

Entraîneur de handball

RNCP39769 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	335, 411
Formacode(s)	15416
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2027

Certificateur(s)

FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL · SIRET : 78454476900044

Partenaires habilités

8 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL	78454476900044	Former et organiser l'évaluation
LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES DE HANDBALL	31424703200027	Former et organiser l'évaluation
LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE HANDBALL	32743711700036	Former et organiser l'évaluation
LIGUE BRETAGNE HAND BALL	78417469000049	Former et organiser l'évaluation
LIGUE GRAND EST DE HANDBALL	82980487100012	Former et organiser l'évaluation
LIGUE ILE DE FRANCE DE HANDBALL	78546194800065	Former et organiser l'évaluation
LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE HANDBALL	33501350400022	Former et organiser l'évaluation
LIGUE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR HANDBALL	31710127700059	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le métier d'Entraîneur de handball répond aux besoins principaux, actuels et émergents liés à l'environnement et aux structures dans lequel il est amené à analyser la performance au service de l'activité handball, entraîner un groupe de joueurs jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur et coordonner un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure.

ACTIVITÉS VISÉES

Sélection et utilisation des outils pour évaluer les performances de l'équipe et des joueurs

Évaluation des outils et des résultats au service de la performance

Prévention des conduites à risque auprès d'un groupe de joueurs(ses) de handball en sécurité

Conception de l'entraînement d'une équipe de joueurs(ses) de handball

Optimisation de la performance de l'équipe des joueurs dans le cadre d'une pratique compétitive de handball

Préparation du managérat d'une équipe de handball en sécurité

Préparation du projet technique et/ou sportif du club

Organisation et coordination du projet technique pour permettre aux acteurs d'être efficaces et de se situer dans le projet en proposant des outils

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir et élaborer un dispositif d'analyse individuelle ou collective pour objectiver la performance du joueur et de l'équipe dans toutes ses dimensions, en mobilisant les connaissances scientifiques adaptées

Choisir les outils d'analyse de la performance au handball adaptés au contexte pour diagnostiquer les qualités des joueurs et de l'équipe (dans toutes les dimensions)

Utiliser des outils d'analyse au service du projet d'entraînement et/ou de jeu, pour évaluer les facteurs de la performance en s'appuyant sur la vidéo pour la dimension technicotactique et en s'appuyant sur des tests physiques ou d'évaluation des maturités pour la dimension physique

Conduire des entretiens en utilisant des outils facilitant les échanges, afin de permettre aux joueurs de se fixer des objectifs de progrès

Évaluer les différents outils utilisés et leurs impacts, pour garantir une adaptation aux spécificités de l'équipe et/ou du joueur

Comprendre les résultats en mesurant leurs impacts, pour améliorer les performances des joueurs et de l'équipe

Protéger les joueurs des pratiques déviantes (dopage, harcèlement, cyberharcèlement...) pour préserver leur intégrité physique et mentale en organisant des actions variées dans et en dehors de la pratique du handball

Utiliser l'arbitrage afin d'intégrer les notions de respect de la règle et de protection physique du joueur en gérant les oppositions

Construire un projet d'entraînement de handball en sécurité, pour faire progresser les joueurs en structurant et en formalisant les étapes qui le constituent

Construire une séance d'entraînement de handball, adaptée à l'ensemble des joueurs (y compris en situation de handicap) pour répondre aux objectifs en déclinant les axes prioritaires

Utiliser la dialectique du jeu et les rapports de force pour développer des comportements en respectant les principes fondamentaux de l'activité handball

Diriger des séances d'entraînement de handball, dans le respect de la sécurité des pratiquants en vue d'optimiser les performances en mettant en place des situations

S'appuyer sur une analyse d'un match de handball pour fixer les objectifs d'entraînement en utilisant des séquences vidéo

Préparer le joueur à l'activité handball pour le développer/renforcer physiquement et/ou prévenir les blessures en gérant la charge d'entraînement

Évaluer les comportements du joueur de handball lors de situations d'entraînement et agir en régulant ces situations pour l'amener à produire les comportements attendus

Décliner et réguler la stratégie déterminée autour du match, pour performer en s'adaptant aux comportements de l'adversaire

Instaurer une relation joueur-entraîneur à l'entraînement et en dehors favorisant une dynamique de collaboration pour anticiper et gérer les situations conflictuelles éventuelles

Contribuer à la construction du projet associatif afin d'aider à sa structuration en s'impliquant dans la vie du club et en respectant le cadre réglementaire inhérent au métier

Construire un projet technique et/ou sportif en lien avec le projet associatif afin de répondre aux objectifs de la structure en élaborant un plan d'actions

Promouvoir le projet technique pour assurer le lien entre les élus, les salariés et l'ensemble des structures (instances, collectivités, structures FFhandball...) et partenaires (privés, publics...) en utilisant des modes de communication variés

Prévoir l'évaluation du projet pour réguler, adapter les actions en définissant des critères

Animer les ressources humaines afférentes au projet technique et/ou sportif pour faire vivre les actions du projet en utilisant des techniques de management

Conseiller les acteurs du projet pour répondre aux besoins de leurs missions en accompagnant leur montée en compétences

Comparer le budget réalisé en lien avec le budget prévisionnel pour évaluer le projet en justifiant et/ou en expliquant les écarts éventuels

Réaliser un bilan explicite des actions du projet pour en mesurer l'impact et proposer des régulations si nécessaire, en utilisant les critères d'évaluation définis au préalable

Blocs de compétences

RNCP39769BC01 — Analyser la performance au service de l'activité handball

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir et élaborer un dispositif d'analyse individuelle ou collective pour objectiver la performance du joueur et de l'équipe dans toutes ses dimensions, en mobilisant les connaissances scientifiques adaptées

Choisir les outils d'analyse de la performance au handball adaptés au contexte pour diagnostiquer les qualités des joueurs et de l'équipe (dans toutes les dimensions)

Utiliser des outils d'analyse au service du projet d'entraînement et/ou de jeu, pour évaluer les facteurs de la performance en s'appuyant sur la vidéo pour la dimension technicotactique et en s'appuyant sur des tests physiques ou d'évaluation des maturités pour la dimension physique

Conduire des entretiens en utilisant des outils facilitant les échanges, afin de permettre aux joueurs de se fixer des objectifs de progrès

Évaluer les différents outils utilisés et leurs impacts, pour garantir une adaptation aux spécificités de l'équipe et/ou du joueur

Comprendre les résultats en mesurant leurs impacts, pour améliorer les performances des joueurs et de l'équipe

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production d'un dossier écrit

Entretien oral avec le jury

RNCP39769BC02 — Entraîner un groupe de joueurs de handball évoluant jusqu'aux plus hauts niveaux de jeu amateur

LISTE DE COMPÉTENCES

Protéger les joueurs des pratiques déviantes (dopage, harcèlement, cyberharcèlement...) pour préserver leur intégrité physique et mentale en organisant des actions variées dans et en dehors de la pratique du handball

Utiliser l'arbitrage afin d'intégrer les notions de respect de la règle et de protection physique du joueur en gérant les oppositions

Construire un projet d'entraînement de handball en sécurité, pour faire progresser les joueurs en structurant et en formalisant les étapes qui le constituent

Construire une séance d'entraînement de handball, adaptée à l'ensemble des joueurs (y compris en situation de handicap) pour répondre aux objectifs en déclinant les axes prioritaires

Utiliser la dialectique du jeu et les rapports de force pour développer des comportements en respectant les principes fondamentaux de l'activité handball

Diriger des séances d'entraînement de handball, dans le respect de la sécurité des pratiquants en vue d'optimiser les performances en mettant en place des situations

S'appuyer sur une analyse d'un match de handball pour fixer les objectifs d'entraînement en utilisant des séquences vidéo

Préparer le joueur à l'activité handball pour le développer/renforcer physiquement et/ou prévenir les blessures en gérant la charge d'entraînement

Évaluer les comportements du joueur de handball lors de situations d'entraînement et agir en régulant ces situations pour l'amener à produire les comportements attendus

Décliner et réguler la stratégie déterminée autour du match, pour performer en s'adaptant aux comportements de l'adversaire

Instaurer une relation joueur-entraîneur à l'entraînement et en dehors favorisant une dynamique de collaboration pour anticiper et gérer les situations conflictuelles éventuelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production d'un dossier

Soutenance orale du dossier

Mise en situation professionnelle

Entretiens oraux avec le jury

RNCP39769BC03 — Coordonner un projet technique et/ou sportif au regard de l'environnement et des besoins de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

Contribuer à la construction du projet associatif afin d'aider à sa structuration en s'impliquant dans la vie du club et en respectant le cadre réglementaire inhérent au métier

Construire un projet technique et/ou sportif en lien avec le projet associatif afin de répondre aux objectifs de la structure en élaborant un plan d'actions

Promouvoir le projet technique pour assurer le lien entre les élus, les salariés et l'ensemble des structures (instances, collectivités, structures FFhandball...) et partenaires (privés, publics...) en utilisant des modes de communication variés

Prévoir l'évaluation du projet pour réguler, adapter les actions en définissant des critères

Animer les ressources humaines afférentes au projet technique et/ou sportif pour faire vivre les actions du projet en utilisant des techniques de management

Conseiller les acteurs du projet pour répondre aux besoins de leurs missions en accompagnant leur montée en compétence

Comparer le budget réalisé en lien avec le budget prévisionnel pour évaluer le projet en justifiant et/ou en expliquant les écarts éventuels

Réaliser un bilan explicite des actions du projet pour en mesurer l'impact et proposer des régulations si nécessaire, en utilisant les critères d'évaluation définis au préalable

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Production d'un dossier

Soutenance orale du dossier

Entretien oral avec le jury

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés : 2 338 clubs affiliés - 95 comités départementaux - 21 Ligues métropolitaines et ultramarines - groupements d'employeurs territoriaux ou de bassin - travailleur indépendant - société commerciale du secteur professionnel handball - collectivités territoriales

Lien avec des statuts d'emploi : droit privé - temps plein - temps partiel - travailleur indépendant (autoentrepreneur-société commerciale) - emploi complémentaire

Conditions d'exercice de l'emploi : exercice en collaboration et en réseau avec des élus, des bénévoles et des salariés internes et/ou externes à la structure, des partenaires.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur de handball

Entraîneur principal d'une équipe de niveau national

Entraîneur de centre de formation

Entraîneur de pôle espoir

Coordonnateur technique de club

Responsable technique de la filière jeune

Manager général de club de niveau national

Conseiller technique fédéral

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement des activités physiques et sportives (APS) est une profession réglementée par le Code du sport en référence à l'article suivant? :

L'article L212-1 : « Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article

L 335-6 du code de l'éducation (...) »

Cette obligation de qualification se double d'une obligation d'honorabilité, également rappelée à l'article L212-9 du code du sport :

« Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :

- Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal
- Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code
- A la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code
- A la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code
- A la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code
- A la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code
- Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique
- Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code
- A l'article 1750 du code général des impôts?»

«?En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

Enfin, et conformément à l'article R212-85 et suivant du code du sport, toute personne désirant exercer la fonction d'entraîneur professionnel de handball est tenue d'en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité? à titre principal. Cette déclaration est à? renouveler tous les 5 ans et entraîne la délivrance d'une carte professionnelle.

La réglementation de la FFHandball

Tout entraîneur, inscrit en tant qu'officiel d'équipe sur une feuille de match de compétition officielle de handball doit être licencié à la FFHandball.

Les textes relatifs à l'organisation des compétitions au niveau national sont les suivants :

- Article 47.3 (des textes statutaires et réglementaires 2023-2024) :

Tout entraîneur intervenant, à titre d'entraîneur principal d'un club de National 1 Masculin ne peut être inscrit sur une feuille de match en championnat de France et en coupe de France qu'à la condition d'avoir été préalablement autorisé par le Directeur technique national de la FFHandball. Le présent article 47.3 définit les conditions dans lesquelles le DTN ou son représentant, statue sur les qualifications dudit entraîneur.

- Article 47.3.1 – Documents à produire

Pour l'entraîneur principal des clubs en N1M (toutes poules)

1. Le document attestant la délivrance du TFP 6 mention « Entraîneur professionnel » ou du Titre à finalité professionnelle de niveau 5 « Entraîneur de Handball » ou du DEJEPS spécialité « Perfectionnement sportif » mention « HANDBALL », ou le cas échéant du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES du 1er degré option Handball)

1. Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication aux activités d'entraîneur de handball, établi obligatoirement après le 1er juin de l'année en cours

1. Une attestation d'honorabilité visée à l'article 30.5.2 des règlements généraux

1. La photocopie de la carte professionnelle d'éducateur sportif délivrée par la SDJES du lieu d'exercice de l'entraîneur, en cours de validité. A titre exceptionnel dans l'attente de la réception de la carte professionnelle, pourra être produite une attestation délivrée par l'autorité administrative compétente justifiant la déclaration d'éducateur sportif.

Concernant la réglementation d'encadrement des équipes jeunes évoluant en championnat (U17 féminines et U18 masculines), voici les textes réglementaires :

Extrait des règlements particuliers des championnats de France 2023-2024 :

Point 4. Obligations spécifiques

4.1 Règlement entraîneurs autorisés :

Présence d'un entraîneur autorisé sur le banc qui doit être titulaire d'un des diplômes requis et noté en officiel A sur la FDME (un club pourra proposer plusieurs personnes ayant le niveau du diplôme requis) :

Les diplômes requis :

- Le TFP de niveau 5
- Le DEJEPS
- LE BEES 1er degré

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit au moment de l'entrée en formation :? être licencié à la FFHandball, posséder le brevet de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou une certification équivalente, et justifier :

- de l'obtention de l'un des certificats fédéraux suivants :
« Entraîner des jeunes en compétition » ou
« Entraîner des adultes en compétition » ;
- d'une expérience de 30 matches dans les 5 dernières saisons comme entraîneur principal d'une équipe de niveau régional ;
- d'une expérience de joueur de 60 matches de niveau national dans les 5 dernières saisons.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat doit au moment de la certification finale :? être licencié à la FFHandball ; posséder le brevet de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou une certification équivalente ; avoir satisfait aux exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Il est composé par 7 personnes :

Le Président de la FFHandball ou son représentant

Le Directeur technique national de la FFHANDBALL ou le directeur pédagogique de l'IFFE ou un représentant

Deux Conseillers Techniques Sportifs d'État (CTS) placés auprès de la FFHandball, désignés par le DTN ou son représentant, (dont 1 représentant les territoires)

Une personne qualifiée en handball

Un représentant des entraîneurs salariés

Un représentant des employeurs

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 625 €
Selon la branche	6 000 € – 10 145 €
Prise en charge	Branches concernées
9 625 €	Valeur par défaut · 209 branches
10 145 €	CPNE Travail Temporaire
10 000 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
9 250 €	CPNEF Sport
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2027
Date de dernière délivrance possible	31/10/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	46	1	90 %	—
2021	31	1	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP39216

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39769/>

Où se former

Formations référencées	14
Organismes	5
Régions couvertes	5
Prix indicatif	1 344 € – 7 725 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 09/2025 à 12/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	19
Parcours menés à terme	6
Taux d'achèvement	32 %
Période	01/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	19
Montant total engagé	59 594 €
Coût moyen par dossier	3 137 €
Durée moyenne	248 h
Période	12/2024 – 09/2026
France compétences	82 %
Reste à charge titulaire	14 %
France Travail	3 %
Entreprise	1 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.